

FORMATION DES GUIDES-ANIMATEURS
DE RANDONNEE PEDESTRE

CERTIFICAT de NON CONTRE-INDICATION

À LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET À LA FONCTION DE GUIDE-ANIMATEUR DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN MOYENNE MONTAGNE

Je soussigné (e) Docteur en médecine	
Certifie que M. / Mme	
NOM :	Prénom :
Né (e) le :	
* ne présente pas de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre en moyenne montagne et	
** ne présente pas de contre-indication à la fonction de guide-animateur de randonnée pédestre.	
Cachet du médecin	Date et signature

* Le randonneur pédestre en moyenne montagne est amené à marcher à cadence soutenue (rythme en terrain plat = 4 à 5 km/h) jusqu'à 8 h par jour, avec un dénivelé positif cumulé pouvant atteindre 1 200 m, en portant un sac à dos chargé de 8 kg. (L'altitude ne dépasse pas 2 000 m.)

** Le guide de randonnée doit participer à une formation théorique et pratique, dispensée par la **Fédération du Club Vosgien**, d'environ 80 h. Il est appelé à encadrer et guider un groupe de randonneurs.